

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 08 avril à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, NUNEZ Dominique, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, , BERNOU Philippe, MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, CLAVEL Anthony, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	27

Délibérations : 2025-13

Objet : Aménagement :
Convention Opérationnelle
avec EPORA « Cœur de
Ville » flot Ouest – avenant
n°3

Absents excusés : ROSSI Xavier a donné pouvoir à Laurent CHAPUIS, VINCENT BEAUFRERE Claire a donné pouvoir à OUAKKOUCHE Dalila, MACHADO Elodie a donné pouvoir à CLAIN Ericka, BECH Françoise a donné pouvoir à NUNEZ Dominique, NOTO CAMPANELLA Camille a donné pouvoir à HILTGUN Luca, VAZILLE Angeline a donné pouvoir à MILLET Gaëtan, BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à PATTE Raphaël

Secrétaire de séance : HILTGUN Luca

Madame le Maire rappelle/expose :

- L'EPORA est un Etablissement Public d'Etat à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public ;
- La Commune travaille à renforcer sa centralité en requalifiant son tissu urbain tout en assurant une cohérence avec les différents aménagements opérés ;
- La requalification de l'ilot Ouest s'est traduite par la mise en oeuvre d'une convention opérationnelle n° 42B057 signée le 14 mai 2020, ensuite modifiée par avenant :
 - o Avenant n°1 en date du 7 décembre 2021 ayant pour objet de mettre en place d'avances financières par la Commune,
 - o Avenant n°2 en date du 14 mai 2023 ayant pour objet de prolonger la durée de validité de la convention de 24 mois,
- Aujourd'hui, une nouvelle prolongation se justifie par des acquisitions qui restent à faire et un ajustement du projet à définir au regard du contexte économique.

Le projet d'avenant annexé à la présente détaille et précise l'ensemble des conditions et modalités administratives, techniques, et financières fixées entre les parties.

☛ **L'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité de :**

- Approuver le principe et la mise en oeuvre de l'avenant n°3 à intervenir avec EPORA et Saint-Etienne Métropole, tel qu'il figure en annexe à la présente ;
- Dire que cet avenant tripartite devra être approuvé par l'assemblée délibérante de chacune des parties prenantes ;
- Autoriser Mme le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit

Nomenclature Contrôle
de légalité 8/4

avenant, et tout document afférent.

L'HORME, le 15 avril 2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS



Le secrétaire de séance,
Luca HILTGUN

